

# L'IDENTIFICATION EN MÉDECINE LÉGALE

Dr A.GRAIT Dr GUELLATI

Service de Médecine Légale, Hôpital Central de l'Armée.

# Objectifs du cours

 Mettre le point sur les moyens d'identification en médecine légale, ses champs d'application, son apport et limites.

# Plan

- Introduction
- II. Champs d'application Intérêt
- III. Les méthodes d'identification
- IV. Problèmes médicolégaux
- v. Conclusion

Références

## I. Introduction. Définition

- L'identification consiste à regrouper un ensemble de caractères spécifiques à chaque un individu, permettant de le reconnaître.
- Elle utilise divers moyens, simples et complexes, comparatives et reconstructives, pour identifier des personnes vivantes ou décédées, des débris ou des traces d'origine humaine.

## I. Introduction. Définition

- L'identification a un large intérêt, social et judiciaire (recherche de paternité, disparitions, découverte de cadavre, d'ossements ou de débris humains, affaires criminelles, catastrophes naturelles).
- Elle a tiré un grand profit du derniers progrès en biotechnologies notamment avec l'empreinte génétique.

# II. Champs d'application - Intérêt

#### 1. Chez le vivant

- La recherche de paternité.
- Identification du sexe, d'âge
- Recherche de disparus (pathologies psychiatriques ou affection neurologiques, enlèvement et séquestration, fugues)
- Recherche de l'auteur d'un crime (crimes de sang, violences sexuelles, avortements,...)

# II. Champs d'application - Intérêt

#### 2. Chez le cadavre

- L'identification d'un cadavre permet d'entreprendre les démarches civiles (Déclaration de décès, inhumation, héritage, dissolution du mariage,...) Ou judiciaires (recherche d'un criminel, arrêt d'une poursuite,...) et aux familles de faire le deuil.
- Elle trouve son intérêt dans les catastrophes, putréfaction, carbonisation, découverte d'ossements, noyades,...

# II. Champs d'application - Intérêt

#### 3. Taches biologiques, traces.

 Surtout en matière criminelle, soit l'identification d'une tache biologique (sang, sperme, salive, débris humains,...)
ou non biologique (résidus de tir, peinture, empreintes, ...)

# III. Les moyens d'identification

- A. Les moyens simples
- B. Les moyens majeurs
- c. Anthropologie médico-légale
- D. Autres moyens

## III. A. Les moyens simples

- D'un grand apport dans les identifications de masse permettant d'accélérer la démarche.
- Constituent la première étape de l'identification, reposent sur la description des vêtements, objet particuliers, et des caractères morphologiques et anthropométriques d'une personne.
- Restent parfois subjectives, basées sur des témoignages et des comparaisons à des données ante-mortem, et doivent être complétées par des méthodes plus objectives.

# III. A. Les moyens simples

- Les informations sont recueillis par l'interrogatoire, le témoignages d'une ou plusieurs personnes ayant un souvenir de l'individu à identifier, de ses vêtements ou objets particuliers.
- Améliorer par les photographies et le signalement descriptif des caractères du visage (front, nez, oreilles), des marques particulières et cicatrices (cicatrices, déformations, malformations, tatouages,...)

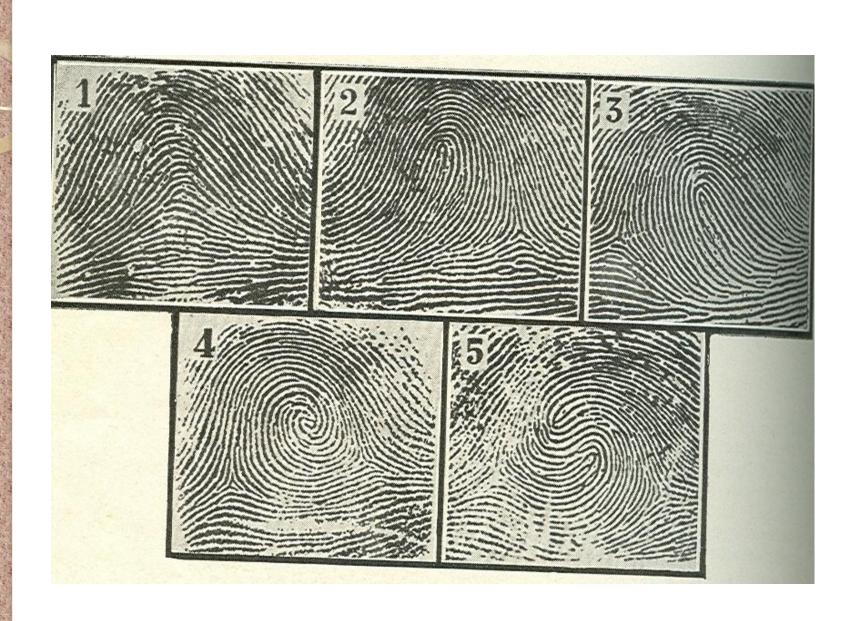
# III. A. Les moyens simples

- Description des caractères morphologiques de l'individu (taille, sexe, corpulence, couleur des yeux, de la peau et des cheveux,...)
- Description des cicatrices, tatouages, malformations et séquelles.
- Description des vêtements (Décrire leur type, taille, couleur, marque, contenu, des taches et traces permet l'identification de la victime et d'un éventuel agresseur)
- Description des objets particuliers (bijoux, médicaments, lettre,...)
- Recherche et description des pièces et documents officiels (pièces d'identité, cartes,...)

## III. B. Les moyens majeurs

#### 1. L'empreinte digitale (Dactyloscopie)

- Les empreintes digitales sont les plus connues et les plus répandues, permettant l'identification grâce à des comparaison à une empreinte de référence (fichiers).
- Elles sont individuelles, immuables et inaltérables.
- Difficultés ou impossibilité d'utilisation en cas de putréfaction, carbonisation, dépeçage, absence d'une empreinte de référence.



## III. B. Les moyens majeurs

#### 2. L'Odontologie médico-légale

- L'odontologie est la science qui utilise l'arcade dentaire pour l'identification.
- Elle est parfois la seule méthode exploitable car les dents résistent bien aux facteurs de destruction.
- Méthode comparative à des données ante-mortem (odontogramme comparé à une fiche dentaire, un panoramique ou Rx, témoignages des proches).
- Méthode reconstructive (détermination de l'origine humaine, âge, sexe, ethnie).





## III. B. Les moyens majeurs

#### 3. L'empreinte génétique

- L'empreinte génétique représente le relevé des caractéristiques génétiques d'une personne. Elle est unique à chaque individu.
- L'identification est quasi-certaine (risque d'erreur très infime sauf contamination)
- Elle est utilisée chez le vivant ou le cadavre pour identifier:
  - Des auteurs d'infractions (par études des taches de sang, de sperme et autres traces biologiques).
  - Identification de cadavre (tissus, os et dents).
  - Recherche de paternité.

# III. C. Anthropologie médico-légale (Identification par les os)

- C'est une identification reconstructive (il n'y a pas d'identité supposée), elle se base sur l'étude des os pour répondre aux questions suivantes:
- Ossements humains ou d'animaux? (anatomie, histologie, sérologie)
- Nombre de cadavres?
- Age osseux? (tests chimiques et biochimiques, densité osseuse, destruction,..)
- Estimation de l'âge ? (points d'ossification, croissance osseuses, fusion des épiphyses, éruption, minéralisation et usure dentaire, symphyse pubienne synostose des sutures crâniennes, la région auriculaire, clavicule, côtes....).
- Le sexe? (les os les plus sexués sont du bassin, os long, crâne,)
- La taille? (os longs)
- De quel ascendance ? (crâne, dents)







8 YEARS (± 24 MOS)

1 10 YEARS

2: YEARS

2 YEARS YAMA (± B MOS)

3 YEARS

4 YEARS (± 12 MO

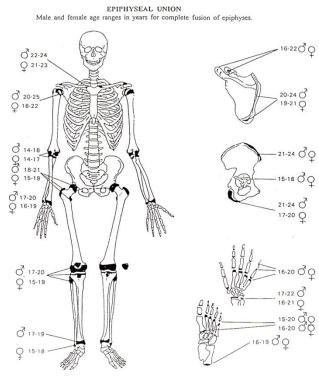
5 YEARS (± 16 MOS)

6 YEARS

(± 3 MOS)

( YEAR

IS MONTHS (± 6 MOS)



From: Forensic Anthropology Training Manual, 1996. National Museum of Health and Medicine, Armed Forces Institute of Pathology.









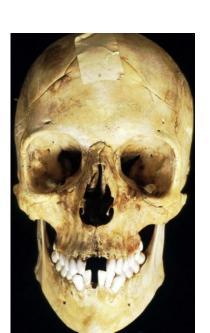


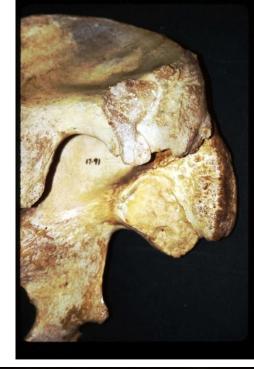














# III. D. Autres moyens

- La radiologie (dentaire et du corps)
- La superposition faciale, la restauration et la reconstruction faciale.
- La voix, l'écriture, les enregistrements de caméra de surveillance.

# IV. Problèmes médico-légaux

- Putréfaction, carbonisation, dépeçage, ...
- Les identifications de masse
- Absence de données ante mortem ou de fichiers de comparaison.

### V. Conclusion

- Le domaine d'identification a connu un forte avancée ces dernières années grâce au développement de la technologie et la biologie.
- De plus en plus fiable et rapide, elle reste parfois limitée par rapport à certaines lacunes scientifiques et au mouvement permanent des individus.
- Une approche multidisciplinaire et une méthodologie rigoureuse permet d'apporter des réponses en matière judiciaire et social.



- 1. J. P. Beauthier. Traité de Médecine Légale. De Boeck, Bruxelles, 2011. P. 576-661
- 2. P. Chariot, M. Debout. **Traité de médecine légale et de droit de la santé.** Vuibert. 2010. P. 278-284.
- 3. J. P. Campana. Principes de Médecine Légale. Arnette, 2003. chapitre 19
- 4. D. Malicier, B. Chauvet, L. Fanton, C. Laborier, M. Leclercq, B. Ludes, M. Mali, A. Miras, G. Quatrehomme, P. Schoendorff, Y. Schuliar. L'identification en médecine légale, Aspects actuels. Editions ESKA. Paris, 2003.

#### Merci de votre écoute

Posez vos questions sur